

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

SH-277.2 modifiant le règlement SH-277 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Ledit règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et est entré en vigueur le 16 décembre 2023, soit le jour de la publication d'un avis dans la Gazette officielle du Québec.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Shawinigan, ce 14 février 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe